

N° 247.

Dépenses pour l'exercice 1851.

Budget du département des affaires étrangères présenté dans la séance du 2 juin 1851, par M. LEBEAU, ministre des affaires étrangères (a).

SECTION I ^{re} . — <i>Frais du ministère.</i>		
ARTICLE PREMIER.		
<i>Traitements.</i>		
Traitement du ministre.	10,000	»
Indemnité de logement.	2,000	»
Indemnité de représentation.	7,500	»
Traitement du secrétaire général.	4,000	»
Id. de trois secrétaires ou chefs de division.	8,400	»
Id. de deux chefs de bureau.	5,600	»
Id. de trois employés de 1 ^{re} classe.	5,600	»
Id. de cinq employés de 2 ^e classe.	4,000	»
Id. des courriers de cabinet, au nombre de cinq	4,000	»
Id. des huissiers, du concierge, des messagers et autres gens de service, au nombre de six	5,000	»
		50,100 »
ART. 2.		
<i>Frais de bureau et entretien des locaux.</i>		
Fournitures de bureau	2,000	»
Éclairage	600	»
Chauffage	900	»
Entretien des locaux.	400	»
Achat et réparation des meubles	4,000	»
Achat de livres et de cartes.	1,500	»
Abonnement aux journaux.	1,500	»
Ports de lettres, frais d'affranchissement et autres menus frais.	1,500	»
Frais d'impression et de reliure	600	»
		15,000 »
SECTION II. — <i>Frais des missions à l'étranger.</i>		
ARTICLE PREMIER.		
Frais des missions à l'étranger depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 30 juin, y compris les frais de voyage et de séjour des courriers.	70,000	»
		70,000 »
A reporter	fl.	135,100 »

(a) Il n'a pas été fait rapport sur ce budget, qui a été renvoyé à l'examen des sections.

	Report.	183,100 »
ART. 2.		
<i>Traitements des envoyés, des chargés d'affaires et des secrétaires de légation, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre.</i>		
Amérique septentrionale, traitement d'un chargé d'affaires.	5,000 »	
Bade.	»	
Bavière, traitement d'un chargé d'affaires.	5,000 »	
Bésil, id.	4,000 »	
La Colombie	»	
Danemark, traitement d'un chargé d'affaires.	5,000 »	
Allemagne (Diète) id.	5,000 »	
France, traitement d'un ministre plénipotentiaire envoyé extraordinaire, et de deux secrétaires de légation.	15,000 »	
Grande-Bretagne, traitement d'un ministre plénipotentiaire envoyé extraordinaire, et de deux secrétaires de légation.	20,000 »	
Villes hanséatiques, traitement d'un chargé d'affaires.	5,000 »	
Le Mexique, id.	5,000 »	
Naples, id.	5,000 »	
Autriche, id.	4,000 »	
Porte Ottomane	»	
Portugal, traitement d'un chargé d'affaires.	5,000 »	
Prusse, traitement d'un ministre plénipotentiaire envoyé extraordinaire, et d'un secrétaire de légation.	10,000 »	
Rome, traitement d'un chargé d'affaires.	5,000 »	
Russie, id.	6,000 »	
Sardaigne, id.	5,000 »	
Espagne, id.	5,000 »	
Wurtemberg, id.	5,000 »	
Suède, id.	5,000 »	
Suisse, id.	5,000 »	
SECTION III. — Consuls.		101,000 »
Traitements des consuls depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre.	12,500 »	12,500 »
SECTION IV.		
Frais de premier établissement et frais de voyage et de transport à allouer aux envoyés, aux chargés d'affaires, aux secrétaires de légation et aux consuls, du 1er juillet au 31 décembre	50,000 »	50,000 »
SECTION V.		
Ports de lettres et frais d'affranchissement déboursés par les envoyés à l'étranger, et autres débours à restituer aux agents diplomatiques et commerciaux.	10,000 »	10,000 »
SECTION VI. — Dépenses diverses.		
ARTICLE PREMIER.		
Présents diplomatiques.	15,000 »	
ART. 2.		
Frais de route et de séjour des courriers, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre.	10,000 »	25,000 »
Total		551,600 »
(A. C.)		

ANNEXE A, AU N° 247.

Note sur le projet de budget du département des affaires étrangères.

Dans la 1^{re} section on a porté, pour achat et réparation de meubles, une somme de 4,000 florins; cette somme pourrait paraître trop élevée, mais il est à remarquer que le local qui a été mis à la disposition du comité diplomatique, et ensuite du ministère des affaires étrangères, ne contenait aucun des meubles nécessaires à l'établissement des bureaux, et qu'ainsi la dépense à faire de ce chef sera beaucoup plus considérable cette année que les années suivantes. Toutes les autres dépenses renfermées dans la 1^{re} section ne semblent pas exiger de justification.

Dans la section II on a porté globalement les frais des missions à l'étranger, du 1^{er} janvier au 30 juin, parce que jusque-là nous n'aurons probablement, à une seule exception près, que des missions extraordinaires et temporaires. Ce n'est donc qu'à dater du 1^{er} juillet qu'on a fait figurer les frais des missions régulières et fixes à établir.

Dans la section III on a porté globalement les frais de consulats, attendu qu'il n'est pas possible de déterminer dans ce moment le nombre des consuls à nommer, ni de fixer le traitement à leur allouer.

On a fait figurer dans la section IV une somme de 50,000 florins pour frais de premier établissement, et frais de voyage et de transport des envoyés, etc. On croit devoir faire observer que presque tous les agents diplomatiques et tous les agents commerciaux sont encore à nommer, et auront par conséquent droit à une indemnité de premier établissement et de voyage. Cette dépense sera donc beaucoup plus élevée la première année que les années suivantes.

La section VI contient une somme de 15,000 florins pour présents diplomatiques. Ces présents, d'usage lors de la signature des traités et au départ des diplomates étrangers, peuvent former, surtout la première année, un article considérable.

On joint ici (voir annexe B), pour servir de comparaison, le budget des dépenses du ministère des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, pour l'exercice 1850.

ANNEXE B, au N° 247.

Budget des dépenses du département des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, pour l'exercice 1850.

SECTION I^{re}. — Frais du département.			
ARTICLE PREMIER.			
<i>Traitements, suppléments et salaires.</i>			
<i>a</i>	Traitement et suppléments du ministre. fl.	50,000 »	
<i>b</i>	Id. du secrétaire	4,000 »	
<i>c</i>	Id. des autres fonctionnaires et employés.	25,500 »	
<i>d</i>	Id. des messagers et autres gens de service, et salaire des domestiques et aides attachés au département	5,500 »	
		62,800 »	
	Porté ici pour 7/8. . . . fl.	. . .	34,950 »
ART. 2.			
	Indemnités, frais de route et de séjour.	5,200 »	
	Porté ici pour 7/8. . . . fl.	. . .	4,350 »
ART. 3.			
<i>Frais de bureau et entretien des locaux.</i>			
<i>a</i>	Fournitures de bureau	2,800 »	
<i>b</i>	Éclairage	800 »	
<i>c</i>	Chauffage	1,700 »	
<i>d</i>	Loyers et entretien des locaux.	1,400 »	
<i>e</i>	Achat et réparation des meubles.	1,900 »	
<i>f</i>	Ports de lettres, de paquets, et autres dépenses.	11,800 »	
<i>g</i>	Frais d'impression et de reliure.	600 »	
		21,000 »	
	Porté ici pour 7/8. . . . fl.	. . .	18,575 »
SECTION II. — Frais des missions à l'étranger.			
<i>Traitements, etc., des ambassadeurs, des envoyés, des chargés d'affaires, et des conseillers et secrétaires de légation.</i>			
<i>a</i>	Amérique septentrionale, traitements de l'envoyé et du secrétaire. . . .	50,000 »	
<i>b</i>	Bade, traitement du ministre résident.	7,500 »	
<i>c</i>	Bavière, id. de l'envoyé.	18,000 »	
<i>d</i>	Brésil, id. du chargé d'affaires.	12,000 »	
<i>e</i>	La Colombie, id. id.	8,000 »	
<i>f</i>	Danemark, id. de l'envoyé et du secrétaire	20,000 »	
<i>g</i>	Allemagne (Diète), id. id.	20,500 »	
<i>h</i>	France, id. de l'envoyé et du conseiller de légation, ainsi que frais d'écritures de la légation. . . .	44,900 »	
	A reporter fl.	160,900 .	77,875 »

	Report. . . . fl.	160,900 »	77,875 »
<i>i</i>	Grande-Bretagne, traitement de l'ambassadeur, du secrétaire d'ambassade et du secrétaire particulier.	90,600 »		
<i>k</i>	Villes hanséatiques, traitement du chargé d'affaires.	6,000 »		
<i>l</i>	Le Mexique, id. id.	8,000 »		
<i>m</i>	Naples, id. id.	7,500 »		
<i>n</i>	Autriche, traitements de l'envoyé et du secrétaire.	50,000 »		
<i>o</i>	Porte Ottomane, id. de l'ambassadeur, conseiller, secrétaire, et du gardien du palais à Péra, ainsi que frais d'entretien de ce palais.	28,450 »		
<i>p</i>	Portugal, traitements de l'envoyé et du secrétaire.	20,000 »		
<i>q</i>	Prusse, id. id.	28,000 »		
<i>r</i>	Rome, id. de l'ambassadeur, conseiller d'ambassade, etc.	52,000 »		
	Somme qui, à la suppression de cette ambassade et son remplacement par la mission de Rome et de Florence, sera réduite à fl. 18,000.			
<i>s</i>	Russie, traitements de l'envoyé et du secrétaire	44,000 »		
<i>t</i>	Sardaigne, id. du chargé d'affaires	7,000 »		
<i>u</i>	Espagne, id. de l'envoyé et du secrétaire	52,500 »		
<i>v</i>	Wurtemberg, id. du chargé d'affaires	7,000 »		
<i>w</i>	Suède, id. de l'envoyé et du secrétaire.	22,000 »		
<i>x</i>	Suisse, id. de l'envoyé	15,000 »		
		558,950 »		
	Dont on porte ici.	500,000 »
SECTION III. — <i>Consulats.</i>				
<i>Traitements, suppléments et dépenses ordinaires.</i>				
<i>a</i>	Alger, traitements du consul et du chancelier, ainsi que dépenses ordinaires.	12,140 »		
<i>b</i>	Maroc, traitement du consul général, ainsi que dépenses ordinaires.	8,500 »		
<i>c</i>	Tripoli, traitement du consul, ainsi que dépenses ordinaires.	8,000 »		
<i>d</i>	Tunis, traitement du consul, ainsi que dépenses ordinaires.	7,500 »		
<i>e</i>	Iles Canaries, traitement du consul.	5,000 »		
<i>f</i>	Elseneur, id.	200 »		
		59,540 »		
	Dont on porte ici.	55,000 »
SECTION IV.				
	Ports de lettres et frais d'affranchissement déboursés par les envoyés à l'étranger, et autres débours à restituer aux agents diplomatiques et commerciaux.	50,000 »	
	Dont on porte ici.	25,000 »
SECTION V. — <i>Dépenses diverses.</i>				
ARTICLE PREMIER.				
	Présents à des envoyés étrangers lors de leur rappel, et dédommagements qu'ils pourraient réclamer pour droits et impôts payés en arrivant.	15,000 »		
ART. 2.				
	Services secrets.	12,000 »		25,000 »
	Total, fl.	660,875 »

N. B. Il est à remarquer que le total réel des dépenses est de fl. 742,200.

(A. C.)